

SEANCE DU 21 janvier 2020
(Convocation du 14 janvier 2020)

PRESENTS : LEGOY JP. SOUCHAL D. SOUCHAL P. BOUSCAUD A. FARGEIX N. GANDEBOEUF P. BARRIER G.

EXCUSES : MAILHOT F. MONERON E. COHADON L. VARAGNAT P.

SECRETAIRE DE SEANCE : FARGEIX Nicole.

Compte rendu du 12 décembre 2019 : (Votant : 07 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00)

Observations compte rendu du 12 décembre 2019: /

Achat de licence IV à Mme Cohadon.

Le maire indique au conseil qu'il y a lieu de fixer une proposition de tarif pour acheter la licence IV à Cohadon Chantal.

Le conseil municipal délibère, et décide :

De faire une proposition à Mme Cohadon Chantal d'achat de la licence IV à 8000€.

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)

Contrat secrétaire de mairie

Le maire explique à l'assemblée que Mme Anne Laure Chazot fait 5 h de comptabilité par semaine à la mairie.

Le conseil municipal délibère et décide :

-autorise le maire à signer un contrat de travail à durée déterminée du 01 février 2020 au 29 février 2020 pour accroissement temporaire d'activité avec Mme Anne Laure Chazot à raison de 5/35^e par semaine au grade d'adjoint administratif territorial

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)

Eclairage abribus et changement de la croix du bourg.

Le maire présente à l'assemblée un devis de Mr Lamirand Laurent de 300€ HT pour éclairer l'abribus et un devis de Mr Souchal Alain pour refaire la croix vers la maison de Mme Rivalier du bourg. Le montant exacte de ce devis est de 316€ TTC.

Le conseil municipal délibère et décide :

-de faire réaliser l'éclairage de l'abribus à Mr Lamirand Laurent pour 300€ HT.
-de faire réaliser le remplacement de la croix du bourg à Mr Souchal Alain pour 316€ TTC. Ces travaux seront financés par la section du bourg.

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)

Installation d'une cuve au village de Bourgeade.

Mr SOUCHAL Daniel quitte la salle.

Le maire présente à l'assemblée un devis de l'entreprise TP Lyaudet pour poser une cuve de 10000 litres pour les agriculteurs du village de Bourgeade.

Le montant des travaux est de 35697.60€ TTC. Les affouagistes du village de Bourgeade se sont réunis le samedi 18 janvier 2020 et ont décidé de consulter une autre entreprise.

Le conseil municipal délibère, et décide :

-de suivre la décision des affouagistes du village de Bourgeade .

(Votants : 06, Pour : 06, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes Bourgeade, Gare de Bourgeade

Mr Daniel SOUCHAL quitte la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour les villages de **BOURGEADE. GARE DE BOURGEADE.**

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

- **Bourgeade** : radiation MALLARD (héritiers)
addition foncier LARGET Stéphanie

Le conseil municipal n'apporte aucune modification pour le village de **GARE DE BOURGEADE**.

(Votants : 06, Pour : 06, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes La Luger, Larfeuille, Bourdellas, Combas, Le Camp, Ribeyroux, Barreix, Soulier, Chanonet.

Mr. Philippe GANDEBOEUF quitte la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour les villages de **LA LUGER. LARFEUILLE. BOURDELLAS. COMBAS. LE CAMP. RIBEYROUX. BARREIX. SOULIER. CHANONET.**

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

- **Soulier** : radiation COMBES Daniel, VIGIER Camille
addition affouagiste COMBES Badia, VIGIER (héritiers)

La Luger, Larfeuille, Bourdellas, Combas, le Camp, Ribeyroux, Barreix, Chanonet.: pas de modification.

(Votants : 06, Pour : 06, contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes La Nugère, Le Moulin, Le Bourg.

FARGEIX Nicole conseillère intéressée à l'affaire quitte la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour les villages de **LA NUGERE. LE MOULIN. LE BOURG.**

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

- **Le Bourg** : radiation MARACHE Elodie, PITOU Charles, Mr RIVALIER Jean,
Mr COMBAS Pascal
addition locataire CHAUSSAT Baptiste
addition foncier Mme RIVALIER Martine
addition affouagiste locataire BRUGIERE Hervé, MR et Mme KEVORKIAN Igor,
TINET Hugo, MIRANDA Antonio, VION Véronique.

- **La Nugère, Le Moulin** : pas de modification.

(Votants : 06, Pour : 06, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes Le petit Barreix.

Mr. Alain BOUSCAUD quitte la salle

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour le village du **PETIT BARREIX.**

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

- **Petit Barreix** : pas de modification

(Votants : 06, Pour : 06 Contre : 00, Abstention 00)

Liste affouagistes Muratel.

Mr. Guy BARRIER quitte la salle

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour le village de **MURATEL**.

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

-Muratel : pas de modification

(Votants :06, Pour : 06, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes Le Goudet, Farges-Loutre, Rozet, Chez Jallat, Taillardat

SOUCHAL Pascale conseillère intéressée à l'affaire quittent la salle

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2020 pour les villages de **LE GOUDET. ROZET. FARGES-LOUTRE. CHEZ JALLAT. TAILLARDAT.**

Cette liste restera affichée durant **VINGT JOURS**, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

- **Farges-Loutre** : radiation SOUCHAL Fabienne
- **Chez Jallat :** radiation ROCHE Alexis
addition foncier AMAT Lola, SAVAJOL Benoit
- **Rozet :** radiation SOUCHAL Jean-baptiste, LEGOY Bernard,
JALICON Jacques, Martel Jean-françois
addition foncier BATTUT Nathalie, FLAMENT Patrick, VAGNE
Eric, LEGOY Jean-pierre, RICHARD Philippe, MARTEL (héritiers), DUBOISSIER
Sylvain, SOULFOUR Anaïs.

Taillardat, Le Goudet: pas de modification.

(Votants : 06, Pour :06, Contre : 00, Abstention : 00)

Stationnement d'un food truck sur la voie communale le long du camp militaire.

Le maire explique à l'assemblée qu'il a rencontré Mr et Mme Guyard qui habite au camp militaire. Ils veulent installer un food truck dans le terrain militaire et aux alentours.

Le conseil municipal délibère, et décide :

-d'autoriser à stationner le food truck sur la voie communale le long du terrain militaire les vendredis et samedis soirs pour que les habitants de Briffons utilisent ce service.

-Le prix du stationnement sera de 80€ par an.

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)

Subvention pour le groupement des défenses des nuisibles.

Mme FARGEIX Nicole quitte la salle

Le maire demande à l'assemblée, si la commune de BRIFFONS continue à participer au financement pour assurer le traitement contre les organismes nuisibles qui est mis en œuvre par le groupement communal de défense contre les organismes nuisibles.

Le conseil municipal délibère et décide :

- afin d'aider les agriculteurs, la participation de la commune de BRIFFONS sera identique à celle de **2019** à savoir **1/3** du montant des dépenses relatives à l'achat de 1 T 000 de grain pré-traité, de bromadiolone, et participation au traitement des nuisibles.
- de verser une subvention de **1 000 €** au groupement de défense contre les organismes nuisibles de BRIFFONS pour aider les agriculteurs de la commune.

(Votants : 06, Pour : 06, Contre : 00, Abstention : 00)

Tarif location du gite

Le maire indique au conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location du gîte rural pour la période du 01 octobre 2020 au 31 septembre 2021.

Le conseil municipal délibère, fixe les tarifs suivants par semaine et décide :

Vacances d' été		490 €
Moyenne saison		340 €
Vacances Noël		350 €
Vacances Février		390 €
Vacances Toussaint		330 €
Vacances Printemps		
Basse saison		290 €

Les charges pour le chauffage sont comprises dans les tarifs fixés.

Location de draps : 20 € par semaine lit de 140

10 € par semaine lit de 90

Location de linge de toilette : 5 €/unité/par semaine drap de bain

2 €/unité/par semaine serviette de toilette

Service de ménage : 50 € par semaine

Taxe de séjour : 1.00 € par personne et par nuitée année 2020.

Caution de 150 €

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)

Travaux section Muratel et Rozet

Mr BARRIER Guy quitte la salle.

Le maire présente à l'assemblée un devis d'alpha services de Bourg-Lactic pour reprendre un caniveau à Muratel et réparer le bac vers chez Mme Fargeix Ginette .

Le conseil municipal délibère, et décide :

- De faire réparer le caniveau à Muratel à Alpha Services pour 699.50€.

-De faire réparer le bac à Rozet à Alpha Services pour 1200€ HT. Ces travaux seront financés par la section de Rozet.

(Votants : 07, Pour : 07, Contre : 00, Abstention : 00)